



- Accès aux droits pour tous : l'Agenda d'Accessibilité Programmée : « L'ad'AP »
- Comparateur des offres sur Internet : Vigilance !
- Agir pour éradiquer la précarité énergétique
- Loi Macron, rapport Duron : le service public de chemin de fer en danger !
- Elections de locataires : comparatif 2010-2014

*Immeuble de 10 étages en Seine-Saint-Denis dont le pignon aveugle a été équipé de panneaux solaires*

# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## une loi irréaliste

Objectifs intenable, manque de financements, filières en dangers et désengagement de l'État : le projet de loi relatif à la Transition énergétique pour la croissance verte a tout pour inquiéter. Pourtant les enjeux en matière de lutte contre le dérèglement climatique et de développement humain durable sont majeurs.

# SOMMAIRE

## ■ Pages 4 à 7 : Vie nationale

- Accès aux droits pour tous : l'Agenda d'Accessibilité Programmée : « L'ad'AP »
- Comparateur des offres sur Internet : Vigilance !
- Agir pour éradiquer la précarité énergétique
- Loi Macron, rapport Duron : le service public de chemin de fer en danger !
- Elections de locataires : comparatif 2010-2014

## ■ Pages 8 à 12 : dossier



## ■ Pages 13 et 14 : Vie locale

Île-de-France ■ Normandie ■ Landes

## ■ Page 15 : Vie pratique

Faire ses achats sur internet

# AGENDA

## MAI

- 11 : Journée mondiale du commerce équitable
- 17 : Journée Mondiale des Télécommunications
- 20 : Journée d'étude sur la contrefaçon
- 21 : Conseil d'administration INDECOSA-CGT
- 22 : Collectif Banques – Crédit – Surendettement
- 27 : Collectif Energies
- 28 : Conseil d'administration ConsoFrance

## JUIN

- 1<sup>er</sup> au 5 : Stage « Consommation »
- 05 : Journée mondiale anti contrefaçon
- 05 : Journée Mondiale de l'environnement
- 11 : Commission Logement
- 15 : Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées
- 18 : Conseil d'administration ConsoFrance

Information Indecosa. Case 1-1, 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX –  
Tél.: 01 55 82 84 05 Fax: 01 48 18 84 82  
email: indecosa@cgt.fr Site: www.indecosa.cgt.fr  
Directeur de la publication : Claude Bruley • Rédaction dossier : Michèle Berzosa •  
Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Bimestriel imprimé par Imprimerie  
Grenier, 115/117 avenue Raspail  
94250 Gentilly. Prix de vente 4 euros au numéro. 6 numéros par abonnement  
annuel : 20 euros. N° de commission paritaire : 0415 G 86486.  
Imprimé sur papier recyclé.



Papier recyclé

# ÉDITO

## Tous ensemble pour une production durable de la banane dans le monde

Par le passé, INDECOSA-CGT a participé activement avec le secteur international de la CGT à des campagnes autour de l'alimentation. On peut citer notamment les initiatives autour de la question de la souveraineté alimentaire. Aujourd'hui, c'est sur les conditions de production de banane que porte notre action. La confédération en coopération avec les Travailleurs d'Amérique latines (COSIBA), la CGT Guadeloupe, l'ONG Banana Link et INDECOSA-CGT entament donc une campagne commune sur le thème de la santé et la sécurité dans la filière de production de banane. Un aspect essentiel de notre campagne est de contraindre les principaux pays producteurs de bananes à ratifier la convention 184 de l'OIT. Cette convention, signée par le seul Ghana, contient des recommandations sur les pratiques sur le lieu de travail, à travers les comités d'hygiène et sécurité. Elle comprend également la mise en place de commissions tripartites nationales afin d'assurer une plate-forme permanente pour l'amélioration de la santé et de la sécurité.

Servant de base alimentaire pour de nombreuses populations dans le monde, la banane est devenue un enjeu mondial économique majeur. Plus de 20 ans de guerre fratricide entre la « banane dollar » et les autres producteurs dont les Antilles françaises. Au-delà du poids économique qu'elle représente, la banane est souvent produite dans des conditions sociales et environnementales déplorables. Le scandale du chlordécone en 2006 a mis en lumière un drame humain terrible en Guadeloupe et Martinique. Des générations de travailleurs ont été touchées dans leur chair par le recours systématique à ce puissant pesticide. A l'occasion du Grenelle de l'environnement, la France a pris des mesures fortes telles que l'arrêt de l'utilisation du chlordécone et limitation des intrants dans les bananeraies. Pour le consommateur, c'est aussi une bonne nouvelle puisqu'il a l'assurance de manger un produit plus sain. En effet, ne nous leurrions pas, les fruits et légumes que nous achetons dans le commerce contiennent même à l'état résiduel des pesticides. Les analyses de scientifiques comme le professeur Belpomme sont sans équivoque. Cette campagne sera pour nous le moyen d'interpeller l'Etat sur la mise sur le marché de produits phytosanitaires et du manque d'étude d'impact sur la santé humaine. Parallèlement à notre action sur la banane, nous allons interpeller la grande distribution et les jardineries sur les mesures qu'ils comptent prendre pour informer les consommateurs sur les risques de cancérogenèse du glyphosate suite à la publication d'un rapport de l'OMS.

**Arnaud Faucon**  
secrétaire national

“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « Ensemble » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « Vie nouvelle » de l'Union confédérale des retraités CGT “

## Agir pour éradiquer la précarité énergétique

**L**a fin de la trêve hivernale a eu lieu le 31 mars. Les fournisseurs d'électricité, gaz et chaleur ont repris la résiliation des contrats et les coupures d'énergie. C'est également la reprise des expulsions locatives.

L'an dernier, le rapport de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique a fait état de 11 millions de personnes en précarité énergétique. Nous faisons aujourd'hui le constat que ce fléau est grandissant et que les dépenses incompressibles d'énergie dans le budget des ménages occupent une part de plus en plus importante.

La facture énergétique moyenne d'un ménage est de 3 200 € (logement : 1 800 € + transport : 1 400 €).

La précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux, à savoir ; la vulnérabilité des ménages engendrée par la faiblesse de leurs revenus, la qualité thermique déficiente des logements et le coût de l'énergie (gaz, électricité, fioul). C'est donc sur ces 3 facteurs qu'il faut agir.

La CGT propose d'agir immédiatement sur le kwh électrique et gaz en ramenant la TVA à 5,5% comme sur les biens de première nécessité. De même, il faut interdire les coupures d'énergie tout au long de l'année pour les familles en situation de précarité.

Utopie? En Grèce, où la situation économique n'est pas celle de la France, le gouvernement a voté la fourniture d'électricité gratuite à toutes les familles qui sont sous le seuil de pauvreté.

Les acteurs de la médiation sociale jouent un rôle important dans la détection des personnes en précarité énergétique. La loi de « transition énergétique » ne comporte aucune proposition pour renforcer les équipes des CCAS dans les communes ou les conseils généraux. Pire, avec la réforme territoriale et en filigrane l'évaporation des conseils départementaux, ce sera la réduction des personnels territoriaux et, avec elle, l'amointrissement des services publics de proximité.

Aujourd'hui, seuls EDF, GDF Suez et

les Entreprises Locales de Distribution versent au Fonds de Solidarité Logement. Ils contribuent à environ 40 % du total des aides énergie portées par les conseils départementaux.

Pour la CGT, ce sont toutes les entreprises du secteur qui doivent contribuer. C'est loin d'être un vœu pieux au regard des bénéfices des entreprises et des dividendes versées aux actionnaires. C'est juste une question de répartition des richesses.

Malheureusement, le débat sur le projet de loi de transition énergétique n'a pas permis de réelle avancée en matière de lutte contre la précarité énergétique. La mise en place du chèque énergie a été votée sans que l'on ait connaissance, à ce jour, du montant qui lui sera consacré. C'est inquiétant car sa mise en œuvre s'accompagne de la disparition des tarifs sociaux. Le financement solidaire du chèque énergie doit se faire par l'ensemble des entreprises du secteur énergétique. Pour un montant de 250 €/an, la somme qui devrait être engagée

## Loi Macron, rapport Duron

### Le service public de chemin de fer en danger !

**L**e projet de loi Macron prévoit des «services librement organisés» avec «la possibilité», pour les entreprises de transport public routier de personnes, d'assurer, à leur initiative, «toute desserte interurbaine». Le rapport Duron préconise des fermetures de lignes intercités de la SNCF.

Déjà de nombreuses lignes ferroviaires sont menacées de fermeture par manque d'investissement dans l'entretien et dans la modernisation des infrastructures ferroviaires ainsi que dans le renouvellement du matériel (Corail-train de nuit...). Par contre, les usagers de la SNCF ont subi une très forte augmentation de 40% des tarifs entre 2002 et 2015.

La décision d'augmenter une nouvelle fois les tarifs de la SNCF, 2,6 % au 1er janvier 2015, d'un niveau très supérieure à l'inflation défavorise encore plus l'accès aux transports collectifs.

Les usagers paient les conséquences de l'éclatement de la SNCF en des entités de plus en plus autonomes, les mettant en concurrence entre elles et faisant de chacune d'elles des zones de profit. Cette politique est en rupture avec la vocation de service public de la SNCF et de réponse aux besoins de la population. Au contraire, elle conduit à des suppressions de

dessertes, des fermetures de gares, de guichet, de boutique SNCF et à la suppression des contrôleurs dans les trains, aggravant les conditions de vie de milliers de salariés, d'étudiants, de retraités utilisant chaque jour les transports ferroviaires, et elle accentue la désertification des zones rurales. La mise en place du «low cost», sur route, ne peut être la réponse aux besoins de transports collectifs. Dans une période où nous devons réduire les émissions à effet de serre, et que ce tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015 la conférence climat (COP21) à Paris.

Répondre aux lobbys des transports routiers, c'est mettre en insécurité des milliers de passagers qui utilisent tous les jours le train en toute sécurité, augmenter leurs temps de transport, accentué les émissions à effet de serre et faire porter à la collectivité le coût de la dégradation du réseau routier dû à la circulation de véhicule à gros tonnages.

Il y a urgence à ce que les citoyens consommateurs se réapproprient leurs services publics de transport pour qu'ils répondent à leurs besoins, l'intérêt général accessible à tous (y compris tarifaire), quel que soit le territoire. ■